UN-REDD/PB4/4a/FRA

PROGRAMME
ONU-REDD

Formulaire de Soumission pour le Programme National de Bolivie

PROGRAMME ONU-REDD

17-19 March 2010

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

04/03/2010

Programme National Conjoint (NJP)
Formulaire de Soumission au Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD

1. Soumission au Conseil d'Orientation	
Réunion du Conseil d'Orientation ☒ No. 4	Décision inter session ☐
Date de la réunion : 17-19 Mars 2010	Date de la décision inter-session :

2. Résumé du Programme National Conjoint	
Détails du Programme National Conjoint	
Pays	Bolivie
Intitulé du Programme[1]	Programme ONU-REDD Bolivie
Partenaires de la mise en œuvre [2]	Ministère de l'Environnement et de l'Eau/Vice Ministère de l'Environnement, de la Biodiversité et du Changement climatique.
Coordonnées des représentants des organismes de l'ONU participants	
Coordinateur Résident de l'ONU: *Nom*: Yoriko Yasukawa	Coordonnées *Téléphone:* +591 2795544 *Email:* yoriko.yasukawa@undp.org
FAO: *Nom:* Elisa Panadés *Titre:* Resident Representative	Coordonnées : *Téléphone:* *Email:* elisa.panades@fao.org
UNDP: *Nom:* Cielo Morales *Titre:* Deputy Resident Representative	Coordonnées: *Téléphone :* +591 2795544 *Email:* cielo.morales@undp.org
UNEP: *Nom:* Angela Cropper *Titre:* Deputy Executive Director	Coordonnées: *Téléphone:* *Email:* angela.cropper@unep.org
Type de Programme National Conjoint	
PNC Complet: ☒ Nouveau PNC Complet ☐ Continuation d'un PNC initial ☐ Autre (veuillez expliquer)	PNC Initial ☐ Nouveau PNC initial ☐ Continuation d'un financement antérieur ☐ Autre (veuillez expliquer)

[1] *Le terme "programme est utilisé pour signifier projets, programmes et programme conjoints.*
[2] *Se rapporte aux Homologues nationaux. Mettre l'entité de tête en premier.*

3. Résumé analytique

La Bolivie est un pays boisé dont près de la moitié de la superficie du territoire est couverte de forêts; c'est également un pays exposé aux changements climatiques. Cette vulnérabilité se manifeste principalement par l'augmentation du nombre de sécheresses qui, à leur tour, se traduisent par une insécurité alimentaire sur les hauts plateaux du pays et par des inondations plus fréquentes sur les terres basses. Depuis plusieurs décennies, le pays enregistre une importante évolution de son couvert forestier, principalement du fait d'une modification de l'utilisation des terres. Pour cette raison, on estime aujourd'hui qu'environ 330 000 hectares1 de forêts disparaissent chaque année.

Un certain nombre de causes sous-tendent le problème du déboisement et de la dégradation des forêts. Celles-ci varient d'une région à l'autre du pays. Les plus importantes sont le développement de l'agriculture pour répondre aux besoins de l'agro-industrie ainsi que l'augmentation du nombre des petites exploitations agricoles qui se déplacent vers les terres basses du fait des sécheresses et de l'absence de possibilités sur les hauts plateaux. L'abattage inconsidéré et le commerce du bois d'œuvre contribuent de manière importante à la dégradation des forêts et, dans une plus large mesure, au déboisement.

Le Gouvernement bolivien fait des efforts concertés pour améliorer sa politique dans des secteurs tels que l'environnement et la foresterie, ses plans et stratégies de développement et le cadre réglementant le secteur de la foresterie. Divers obstacles s'opposant à la mise en œuvre du mécanisme REDD en Bolivie ont été recensés. Le programme national conjoint ONU-REDD appuiera les efforts de la Bolivie tendant à surmonter ces obstacles et à faire en sorte que le pays soit prêt pour le mécanisme REDD+.

Pour atteindre l'objectif envisagé, le Programme favorisera le développement des capacités au niveau local et national afin de parvenir aux résultats ci-après et à leurs produits respectifs :

Premier résultat : « Renforcer les capacités des organisations nationales gouvernementales pour qu'elles puissent mettre en oeuvre les mesures prévues par le mécanisme REDD+, et assurer la surveillance et l'évaluation des réserves forestières de carbone. »

Produit 1.1 : Système de surveillance des forêts et de l'utilisation des sols.

Produit 1.2 : Niveaux de référence des émissions.

Produits 1.3 : Ajustements proposés au cadre juridique et réglementaire devant régir le mécanisme REDD+.

Produit 1.4 : Système de transfert et de distribution des ressources du mécanisme REDD+.

Produit 1.5 : Consolidation du programme national concernant les changements climatiques et fourniture de ressources suffisantes audit programme. Produit 1.6 : Plan d'action pour la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (Plan REDD+)

3. Résumé

Deuxième résultat : « Développer les capacités de la société civile pour qu'elle puisse mettre en œuvre les activités prévues par le mécanisme REDD+. »

Produit 2.1 : Programme de formation et d'information au titre du mécanisme REDD+.

Produit 2.2 : Programme visant à favoriser la participation du grand public au mécanisme REDD+.

Produit 2.3 : Programme de renforcement des capacités aux fins de gestion du mécanisme REDD+ et de recherche appliquée.

Troisième résultat : « Acquisition d'expériences concrètes au niveau local dans le cadre d'initiatives REDD+ auxquelles prennent part les organisations régionales et la société civile. »

Produit 3.1 : Cadre méthodologique type pour la mise en œuvre des projets pilotes.

Produit 3.2 : Programmes et projets de démonstration au titre du mécanisme REDD+.

Ces activités devraient permettre d'incorporer les éléments du mécanisme REDD+ aux plans, programmes et budgets des organisations participantes et d'en favoriser l'intersectorisation. Les moyens des parties prenantes compétentes seront développés de sorte que la Bolivie parviendra au niveau de préparation nécessaire pour que le mécanisme REDD+ se déroule comme prévu et que sa pérennité soit assurée. On considère que la contribution des éléments du programme national conjoint revêt une importance particulière pour améliorer la mise en œuvre des politiques visant à lutter contre la pauvreté et à garantir le respect des droits humains. Le programme REDD+ sera incorporé aux politiques sectorielles concernant la dégradation des forêts et le déboisement. À tous les stades le programme national conjoint encouragera vivement la participation et la contribution de toutes les parties prenantes, notamment celle des populations autochtones afin de s'assurer qu'elles reprennent à leur compte de manière appropriée et durablement les éléments du mécanisme REDD+ ainsi que les instruments qui seront développés dans son cadre.

De plus, le Programme national conjoint ONU-REDD représente un important effort pour assurer la coordination et la complémentarité des activités de la Bolivie en matière de coopération qui s'inscrivent dans le cadre de l'entreprise visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, élaborée conjointement avec l'assistance de la Banque mondiale et l'Agence allemande pour la coopération technique.

4. Budget du Programme National (Financement ONU-REDD exclusivement)*						
Résultats	**Total National ($)**	**Allocations "Pass-Through"**	FAO ($)	UNDP ($)		
				FAO	UNDP	UNEP
1. Renforcement des capacités des organisations nationales gouvernementales pour qu'elles puissent mettre en œuvre les mesures prévues par le mécanisme REDD+, et assurer la surveillance et l'évaluation des réserves forestières de carbone.	2,605,000		1,400,000	200,000	300,000	705,000
2. Développer les capacités de la société civile pour qu'elle puisse mettre en œuvre les activités prévues par le mécanisme REDD+.	695,000		-		603,000	92,000
3. Acquisition d'expériences concrètes au niveau local dans le cadre d'initiatives REDD+ auxquelles prennent part les organisations régionales et la société civile.	1,100,000		300,000		800,000	
Totaux par agence de tete	4,400,000		1,900,000		1,703,000	797,000
Total Pass-Through	**4,400,000**		**1,700,000**		**2,700,000**	
Couts Indirect	308,000		119,000		189,000	
Grand Total ($)	**4,708,000**		**1,819,000**		**2,889,000**	

NOTE: un détail des allocations du budget suivant le modèle du GDNU doit être remis au Secrétariat ONU-REDD (pour transmission àl'Agent Administratif) avec le document du PNC signé. Voir Annexe 1

*le jour ou le document du PNC a été soumis au Secrétariat, la table 4 ne détaillait pas les allocations pass-through afin de refléter les modalités de mise en commun des fonds. Le Secrétariat a reçu la dite table révisée le 3 Mars. Cette table sera incluse dans le document du PNC avant sa signature.

5. Révision par le Secrétariat		
Critères de soumission		
(a)	Le Document du PNC est-il en accord avec le Document Cadre de l'ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(b)	Le Résident Coordinateur a-t-il été impliqué dans la proposition du PNC?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(c)	La documentation sur la (les) réunion(s) de validation dans le pays est-elle inclue?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(d)	La validation a-t-elle impliqué l'homologue national gouvernemental (ou son délégué) ?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(e)	La validation a-t-elle inclue une représentation de la société civile /des Peuples Autochtones, comme indiqué dans le Guide Opérationnel de l'ONU-REDD? [3][4]?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(f)	Le PNC suit-il le format requis *(comprenant page de garde, cadre de résultats, etc.)*?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(g)	Le PNC est-il en accord avec les règles de procédures et les Guide Opérationnel approprié?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(h)	L'attribution du budget requise est-elle fournie? (voir section 3 ci-dessus?)	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☒
(i)	Les coûts de soutien indirect sont-ils en accord avec le taux approuvé?	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(j)	Un résumé du programme est-il inclus? *(pour le site web)*	Oui ☒ Non ☐ Peu clair ☐
(k)	Le Compte-rendu des Progrès est-il inclus? *(pour financement supplémentaire seulement)*	Oui☐ Non ☐ Peu clair ☐

[3] Dans ce contexte le(s) représentant(s) sera déterminée suivant l'une des façons suivantes:
i. Un ou des représentants autodéterminés:

- Choisis lors d'un processus consultatif participatif,
- Ayant une portée nationale ou travaillant en réseau,
- Avec une expérience de collaboration avec le gouvernement et le système de l'ONU
- Ayant joué le rôle de représentant pour une vaste gamme d'organisations de Peuples Autochtones/de la société civile et ayant reçu leur avis, les ayant consulté et leur ayant fourni les réactions recueillies.

ii. Un ou des représentants qui ont participé à des missions de consultation et/ou formulation et qui font partie de corps consultatifs du Programme de l'ONU-REDD ayant été constitué à l'issue de ces missions, ou ;
iii. Des individus reconnus comme représentants d'un réseau national de la société civile et/ou d'organisations de Peuples Autochtones (par exemple le Comité directeur national du Programme de petits financements du GEF ou le Comité directeur national du Programme forestier national)
In this context the representative(s) will be determined in one of the following ways:

5. Révision par le Secrétariat
Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "non" ou "peu clair", veuillez expliquer:

5. Révision par le Secrétariat	
Questions pour la révision	
(l)	Appropriation du NJP par les parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales
Le document du PNC a été développé sous le leadership du Programme National sur le Changement Climatique du Ministère de l'Eau et de l'Environnement, démontrant une appropriation nette du processus par ce secteur au sein du gouvernement. Le document fait mention du fait que la coordination rapprochée avec d'autres secteurs au sein du Gouvernement sera nécessaire à la conduite du PNC. Le Secrétariat recommande que d'autres secteurs (tels que les secteurs de l'agriculture et des finances) soient progressivement inclus dans le processus, afin d'assurer l'intégration systématique dans leurs plans de développement. La révision indépendante technique recommande également l'incorporation d'organisations sous-nationales (municipalités et terres autochtones) dans la conception de la préparation à la REDD+, étant donné qu'ils seront des parties prenantes clefs pour l'implémentation des actions de REDD+ D'après le document du PNC et les minutes de la réunion de validation il est clair que le Gouvernement de Bolivie a un mécanisme solide de coordination avec les représentants des peuples autochtones et des organisations sociales. Ces acteurs représentent une grande proportion de la population de Bolivie, et il est donc positif que constater qu'un processus de consultation systématique est en place afin d'assurer l'appropriation du programme. Le document fait mention d'un certain nombre d'acteurs de la société civile et de l'état (tels que les municipalités et les universités) comme sources d'information technique, mais le mécanisme de coordination avec ceux-ci est flou. Le Secrétariat recommande que le mécanisme de coordination soit amplifié afin d'inclure la participation des parties prenantes.	

5. Révision par le Secrétariat	
Questions pour la révision	
(m)	Degré de consultation, de participation et d'engagement
Pour la préparation du PNC le degré de consultation a été en accord avec les politiques gouvernementales sur l'engagement et la participation des peuples autochtones et mouvements sociaux, ainsi que avec d'autres secteurs au sein du gouvernement. Le Secrétariat recommande que les autres parties prenantes clefs, qui comprennent l'équipe de négociation sur le changement climatique responsable des négociations sur la REDD+ sous la CCNUCC, les vice-ministères du développement, les municipalités et les ONG soient inclues dans les mécanismes de consultation à venir et participent aux activités suivantes.	
(n)	Efficacité du programme, cohérence avec la stratégie du pays et autres initiatives pertinentes, et rentabilité
Le Programme National établit des liens clairs avec le Plan national de développement et les politiques sectorielles de l'environnement appliquées en Bolivie. On y trouve une analyse très détaillée du cadre légal et réglementaire actuel. Cependant, il n'est fait aucune mention des implications potentielles des nouvelles lois et règlements, ainsi que des représentants du nouveau gouvernement après les élections de Décembre 2009. Le RPP de Bolivie est sur le point d'être finalisé, et le groupe national REDD envisage de définir des mécanismes spécifiques de coordination avec le FCPF, ainsi que le co-financement des activités dans le cadre du programme ONU-REDD. La coopération allemande a engagé 10 millions d'euros pour la REDD en Bolivie, devenant ainsi le premier investisseur pour la phase de préparation ; le projet est encore en cours de conception et ils ne sont que brièvement mentionnés dans le document. Le Secrétariat réalise que trois initiatives sont actuellement en phase de coordination et recommande qu'une coordination étroite des activités et une définition claire des rôles complémentaires soit développé plus en profondeur pour la phase de mise en œuvre. Enfin, le Secrétariat confirme qu'il n'est pas possible de financer un inventaire complet des forêts nationales sous le résultat 1. La contribution supplémentaire que le Programme national ONU-REDD national peut apporter à l'inventaire forestier national devra être précisée dans le Document du Programme national avant qu'il ne soit signé. Les partenaires potentiels de co-financement d'autres sources devraient également être clarifiées et comprises. Le gouvernement devrait aussi essayer de tirer parti des initiatives existantes qui pourront fournir des éléments pour un inventaire forestier national.	

5. Révision par le Secrétariat	
Questions pour la révision	
(o)	Gestion des risques et chances de succès

Le document comprend une matrice d'évaluation des risques détaillée qui précise les moyens de les aborder. L'examen technique indépendant recommande que les aspects suivants sont incorporés dans l'évaluation des risques et que les moyens de les résoudre soient pris en compte pour la phase de mise en œuvre:

- Combler l'écart entre la rhétorique des politiques actuelles du pays et la pratique en matière d'administration foncière et forestière.
- Examiner certaines positions contradictoires au sein du gouvernement central, et entre le gouvernement central et les régions, concernant les moyens de renforcer le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation.
- Incorporer une analyse des transformations qui ont eu lieu dans le secteur public forestier et ses implications pour les activités de REDD +.
- Le Secrétariat recommande que le programme garantisse qu'un système MRV indépendant avec la participation de la société civile sois mis en place en Bolivie, qui promeuve des conseils en temps opportun pour l'implémentation des activités de REDD+. Le Secrétariat recommande que ces éléments soient incorporés dans le document avant sa signature finale.

Autres points:

6. Révision Technique Indépendante		
(a)	Une révision technique indépendante a-t-elle été entreprise?	Oui ☒ Non ☐

Si non, pourquoi?

6. Révision Technique Indépendante
Synthèse de la révision technique indépendante

Le Secrétariat a envoyé le PNC de Bolivie, pour un examen technique indépendant sur Février 2010, et recommande que les commentaires et les suggestions de l'évaluateur soient incorporées et traitées dans le document après la réunion du Conseil d'orientation, avec les commentaires de du Conseil d'orientation et ceux du Secrétariat.

L'examinateur a souligné les points suivants:

- Le programme est une mesure importante prise par le gouvernement bolivien pour définir et mettre en œuvre un programme visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD +) en renforçant les capacités des deux organismes publics nationaux et la société civile à mettre en œuvre des activités de REDD+.
- Bien que le document suggère que son objectif principal est de parvenir à une situation de préparation pour la mise en œuvre d'un mécanisme REDD+, il ne fait pas explicitement mention de quel est le cadre et les définitions qui sont adoptées pour proposer le programme REDD en Bolivie, et les priorités données aux actions pour éviter la déforestation et la dégradation vis-à-vis de la gestion durable des forêts, des plantations et de la conservation des forêts.
- Le document offre une analyse assez complète de la situation dans le secteur forestier, et les facteurs incitant la déforestation et la dégradation des forêts, tout en révisant le cadre juridique et institutionnel pour l'utilisation des terres, l'aménagement forestier et la planification territoriale. Celui-ci conduit à cerner les problèmes institutionnels, juridiques et des obstacles politiques à surmonter pour parvenir à une situation de préparation à la REDD +.
- Le Programme ONU-REDD a été élaboré par le Programme national sur le changement climatique (PNCC), Vice-Ministère de l'Environnement, biodiversité et changement climatique, Ministère de l'Environnement et de l'Eau. Un Programme national conjoint (PNC) avec les organismes des Nations Unies a appuyé la formulation de la proposition de programme en coordination avec certains autres donateurs intéressés à contribuer à mettre en œuvre des initiatives de REDD + en Bolivie, telles que la GTZ et le Forest Carbon Partnership Facility (FCPF).
- Le gouvernement bolivien a appelé à une conférence internationale sur le changement climatique avec les mouvements sociaux en avril 2010, et nul n'est certain de la mesure dans laquelle les résultats de cette conférence auront une influence sur l'élaboration des stratégies d'atténuation en Bolivie. En outre, son implémentation doit être adaptée à la nouvelle constitution, en particulier concernant le processus autonome, question qui n'est pas explicite dans le programme.
- Le programme est cohérent avec le Programme National de Développement 2006-2011 (2006), le Plan national de gestion forestière intégrée (2008), et la Stratégie nationale sur la forêt et les changements climatiques (2009).

En termes de gestion du risque et de probabilité de succès, l'évaluateur a souligné:

- La nécessité d'évaluer l'écart entre la rhétorique de la politique actuelle et la pratique

concernant les terres et l'administration des forêts.

- Examen de certaines positions contradictoires au sein du gouvernement central, et entre le gouvernement central et les régions, concernant les moyens de renforcer le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation.
- L'incorporation d'une analyse des changements que subit le secteur public forestier et leurs implications pour les activités de REDD +.
- la prise en compte du manque de soutien au secteur forestier dans la pratique, et des changements institutionnels qui pourraient représenter des risques importants pour la mise en œuvre des actions proposées.
- Enfin, le programme doit formuler un mécanisme visant à faciliter la gestion des risques.

L'évaluateur a fait les suggestions suivantes pour améliorer la conception technique du PNC :

- le diagnostic des besoins doit être affiné, et comprendre : une évaluation des perspectives disparates des différents acteurs au sujet des définitions des forêts, une voie claire pour connecter le PNC avec d'autres politiques sectorielles qui façonneront fortement ses résultats, et les relations de causalité et facteurs critiques qui doivent être abordées en vue de stimuler un processus de changement vers un nouveau scénario.
- Intégrer l'analyse des principales lacunes qui ont mené à la déforestation et la dégradation des forêts.
- Une analyse des capacités des acteurs et des institutions à leurs ressources disponibles et leurs pouvoirs de décision peut permettre d'identifier les niveaux de gouvernement et les dimensions qui ont besoin de soutien élargi, et donc de clarifier les activités de REDD +.
- Renforcer et documenter les processus de consultation passés et futurs, précisant le degré de participation des organisations sociales (en majorité autochtones, les petits agriculteurs, les agro-extractivistes) et d'autres acteurs de la société civile (par exemple, associations, ONG et réseaux environnementaux) et autres acteurs publics (comme la Fédération nationale des municipalités, FAM). Le document doit intégrer les différentes perspectives des acteurs au sujet du mécanisme REDD, et la façon dont le Programme envisage de réconcilier ces perspectives.
- Le programme ONU-REDD (lié au résultat 1) a besoin non seulement de construire un système de surveillance du carbone, mais aussi à articuler plus fortement la prise de décision et les processus de mise en œuvre de ces politiques. En outre, la création de capacités sociales autour de la REDD + ne dépend pas seulement de formations sur le REDD + (reliées au résultat 2), mais principalement de l'amélioration de certaines conditions nécessaires pour que la REDD + fonctionne efficacement, comme la formalisation des droits fonciers, le renforcement des institutions locales à les gérer, et fournir les incitatifs pour la population à bénéficier de ces droits. En outre, plus d'expérimentation est nécessaire à la mise en œuvre des projets de démonstration de REDD + (reliée au résultat 3), et des mécanismes d'apprentissage doivent être mis en place. À cet égard, l'absence de liens solides avec d'autres politiques sectorielles, le peu d'accent sur l'amélioration des conditions préalables à la REDD +, et le manque d'intérêt pour l'apprentissage pourront représenter des facteurs limitant l'efficacité du Programme de REDD + Programme en Bolivie.
- Renforcer l'analyse du cadre réglementaire et les implications potentielles pour les activités de REDD +.

6. Révision Technique Indépendante
• L'évaluateur a fourni d'autres commentaires détaillés, pour chaque résultat, qui seront transmis au Gouvernement par le Secrétariat afin d'être incorporés après la réunion du Conseil d'orientation au cours de la phase d'élaboration.

7. Réponse du Secretariat
☐ Fournit des commentaires et demande une nouvelle proposition en vue d'une réunion du Conseil d'Orientation dans l'avenir.
☐ Fournit des commentaires et demande une nouvelle proposition en vue de la toute prochaine réunion du Conseil d'Orientation.
☐ Fournit des commentaires auxquels il faudra répondre avant de faire suivre à la toute prochaine réunion du Conseil d'Orientation.
☒ Fait suivre au Conseil d'Orientation (avec commentaires si nécessaire) et recommande le financement du PNC

7. Réponse du Secretariat
Explication de la réponse:

8. Décision du Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD
Décision du Conseil d'Orientation Programme ONU-REDD: ☐ PNC complet approuvé ☐ PNC Initial approuvé ☐ Approuvé avec un budget révisé de $ ☐ Approuvé avec des modifications/conditions ☐ Ajourné/rendu avec commentaires pour considération ultérieure
Commentaires:

8. Décision du Conseil d'Orientation du Programme ONU-REDD

Vincent Kasulu
Directeur du Développement durable
Ministère de l'Environnement , Conservation de la Nature et Tourisme , RDC
Co-Président, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature
19 Mars 2010

Veerle Vandeweerd
Directrice, Groupe Environnement et Energie, UNDP
Co-Président, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature
19 Mars 2010

9. Révision par l'Agent Administratif

Action prise par l'Agent Administratif : [Nom et titre]

☐ Le programme est en accord avec les provisions du Protocole d'Entente (MoU) du MDTF du Programme de l'UN-REDD et ses Accords Administratifs Standards avec les donateurs.

Administrative Agent:

Bisrat Aklilu, Executive Co-ordinator, Multi-Donor Trust Funds
Bureau of Management, United Nations Development Programme - MDTF Office

…… ……..
Signature Date

Annexe 1: Budget standard du Programme National Conjoint

CATÉGORIE	DESCRIPTION	COÛT UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS	MONTANT**
1. Fournitures, biens, équipement et transport				
2. Personnel (employés, consultants et déplacement)				
3. Formation des homologues				
4. Contrats				
5. Autres coûts directs				
Total Coût Programme				
Coûts de soutien indirects***				
GRAND TOTAL**				

** L'AA n'exige que de remplir les sections "MONTANT", "Total Coût Programme", Coût de soutien indirect et GRAND TOTAL. Le comité directeur peut exiger des détails additionnels qui seront inclus dans le budget.

*** Les coûts de soutien indirects devront être alignés avec le taux ou la tranche précisée dans le TOR du Fond (ou le document de Programme Conjoint) et le MOU et le SAA pour le programme conjoint en question. Les coûts indirects des organisations partenaires récupérés par les coûts de soutien au programme sont de 7%.
Tout autre Coût encouru par chaque organisation des Nations Unies qui participe lors de la conduite des activités dont elle est responsable sera récupérée en coûts direct, en accord avec la résolution 62/209 de l'Assemblée générale de l'ONU (sous le principe de récupération totale des coûts de la Révision Triennale Complète des Politiques de 2008).

Note : le format de ce budget doit être soumis pour l'affectation de budget de chaque Organisation Participante au sein du Programme National Conjoint, en outre du budget total pour le Programme Conjoint dans son intégralité.